

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 05/12/2014

Réception par le Prefet : 05/12/2014

Publication : 11/12/2014



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2014-6-1-3

Séance du jeudi 4 décembre 2014

DECISION MODIFICATIVE N°3 EXERCICE 2014

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU l'article L 3312-1 du C.G.C.T. relatif au budget supplémentaire du Département,
- VU la délibération n° CG-2014-2-1-5 du 14 mars 2014 relative au projet de budget primitif 2014,
- VU les délibérations du 25 juin 2014 relatives au compte administratif 2013 et à l'affectation du résultat 2013,
- VU la délibération n° CG-2014-3-1-6 du 25 juin 2014 relative à la décision modificative n° 1 2014,
- VU la délibération n° CG-2014-4-1-3 du 17 octobre 2014 relative à la décision modificative n° 2 2014,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Pour le budget principal :

- ☞ approuve les virements budgétaires effectués dans le cadre de la DM3 2014,
- ☞ approuve l'inscription d'autorisations de programmes en dépenses et recettes pour un montant total de 1 870 000 €,
- ☞ approuve l'inscription de crédits de paiement, tant en dépenses qu'en recettes,
- ☞ approuve la diminution de l'inscription d'emprunt de 10 M€ pour le porter à 55 M€,
- ☞ arrête le volume budgétaire de la DM3 à une minoration de 9 450 000 €, portant ainsi le volume budgétaire du budget principal à 872 386 571,43 €.

Pour le budget de la Cité de l'Enfance :

- ☞ approuve l'inscription de crédits de paiement, tant en dépenses qu'en recettes pour un montant de 775 615,06 €.
- ☞ arrête le volume budgétaire de la DM3 à 775 615,06 €, portant ainsi le volume budgétaire du budget annexe de la Cité de l'enfance à 5 191 908,69 €.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions